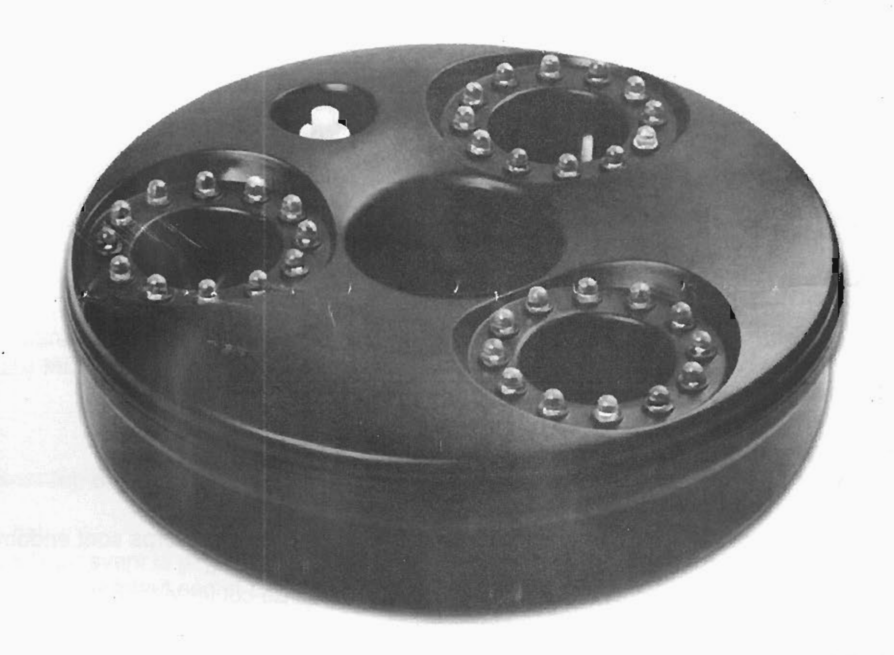


Articles n°
E3301

Notice d'utilisation
NÉBULO FLOTTANT





Lisez attentivement ce mode d'emploi avant toute utilisation du produit.





Introduction

Avant toute mise en service, veuillez lire les instructions d'utilisation pour vous familiariser avec l'appareil.
Il est impératif de respecter les consignes de sécurité pour assurer un fonctionnement correct et en toute sécurité.
Pour des raisons de sécurité, l'utilisation de cet appareil est interdite :
- à tout enfant ou adolescent de moins de 16 ans
- à toute personne non capable d'évaluer les risques éventuels
- à toute personne qui n'est pas encore familiarisée avec les instructions d'utilisation.

Prière de conserver soigneusement les présentes instructions d'utilisation ! En cas de changement de propriétaire, ces documents doivent absolument être remis avec l'appareil.
Veuillez signaler immédiatement toute avarie extérieure à votre revendeur.
Cette boîte contient :

- 1 flotteur avec brumisateur et DEL inclus
- 1 transformateur
- 1 clé de démontage
- 1 télécommande

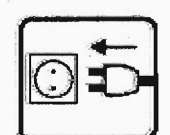
Utilisation :
Diffuseur de brume décoratif pour le jardin.
Toute autre utilisation n'est pas conforme et donc exclu tout droit à garantie.
Utilisation interdite dans ou à proximité d'une piscine.



Consignes de sécurité

Attention : L'utilisation de ce diffuseur de brume est autorisée uniquement si l'installation électrique répond aux normes légales. En cas de doute, veuillez vous adresser à un installateur agréé.

- On ne peut connecter le diffuseur de brume que sur une prise protégée par une protection différentielle de 30 mA.
- Avant la mise en marche, contrôler l'intégrité du câble et de la fiche.
- Le voltage et le type du courant doivent correspondre aux données indiquées sur la plaque signalétique.
- Avant de travailler sur l'appareil ou dans le bassin, il faut retirer la fiche de la prise de courant (débrancher l'appareil). Le mistmaker ne doit jamais être utilisé lorsque des personnes se trouvent dans l'eau.
- Ne touchez pas la membrane en céramique lorsque l'appareil est en fonctionnement.
- Ne pas immerger le transformateur.
- La prise de courant doit être à l'abri de l'humidité et à une distance minimale de 2m du bord du
- bassin (figure 3).
- Le Mistmaker ne devra plus être utilisé, si l'alimentation au secteur, la fiche ou le corps sont endommagés. Une réparation n'est pas possible, le câble d'alimentation étant coulé dans le corps de l'appareil.
- Faire un « U » vers le bas avec une partie du câble pour empêcher l'eau de couler le long du câble vers la prise (figure 1).
- Au cas ou la fiche ou la prise de courant sont endommagés, éviter le contact, et interrompre l'alimentation de courant vers la prise.
- N'utilisez jamais le câble pour accrocher ou transporter l'appareil.
- Protéger le diffuseur de brume en hiver.
- La température de l'eau dans laquelle se trouve le diffuseur de brume ne doit pas être inférieure à 4°C et ni supérieure à 40°C.
- Les bactéries de légionelles se développent dans les eaux dormantes dont la température dépasse les 20°C (par ex. dans une conduite d'eau qui n'a pas été utilisée depuis longtemps). C'est pourquoi il est préférable de remplir le bassin avec l'eau d'un tuyau utilisé régulièrement. Lorsque l'eau du bassin approche les 20°C, il est fortement conseillé d'arrêter le fonctionnement du diffuseur de brume. Ceci évite les risques de propagation de légionellose.
- Faire bien attention à ces instructions de sécurité, spécialement au cas où de enfants seraient dans le voisinage immédiat.
- Si le câble d'alimentation est endommagé, l'appareil doit être détruit / recyclé suivant la réglementation en vigueur dans votre commune.



Mise en service

Avant toute mise en service, tenez compte des prescriptions de sécurité de la page précédente.



Montage :

1) Placez le diffuseur de brume dans le bassin ; le diffuseur peut être placé autour de l'ajutage de jet d'une pompe. Grâce au support flottant, le mistmaker est toujours immergé dans la bonne profondeur d'eau.
2) Si le mistmaker est plongé trop profondément dans l'eau, il ne diffusera pas de brume ; s'il n'est pas assez immergé, il ne s'enclenche pas ou se coupe.
3) Assurez-vous que l'eau dans laquelle se trouve le diffuseur soit propre. Une eau sale diminue les effets.
4) Branchez la prise du mistmaker sur le transformateur.
5) Branchez la fiche du transformateur dans la prise.
6) Pour la télécommande :

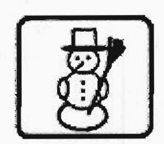
- appuyez brièvement pour changer de la couleur
- appuyez pendant 2 secondes pour éteindre les DEL
- appuyez pendant 4 secondes pour éteindre les brumisateurs



Maintenance et nettoyage (figure 2)

Nettoyez les membranes une fois par mois avec un chiffon propre et de l'eau chaude. Lorsque l'appareil diffuse moins de brume ou plus du tout, les membranes doivent être nettoyées ou changées (la durée de vie moyenne des membranes est de 3000 heures).

- Respectez les consignes de sécurité.
- Retirez la fiche électrique de la prise de courant.
- Nettoyez tous les éléments avec de l'eau claire et un chiffon propre.
- Prenez la clé spéciale (livrée avec l'article), placez-là dans les encoches de la bague de serrage prévues à cet effet et tournez dans le sens inverse des aiguilles d'une montre pour libérer la membrane en céramique.
- Prenez la membrane en céramique et nettoyez-la. Attention à ne pas perdre le joint.
- Replacez la membrane sur le mistmaker (les membranes ont un haut et un bas) ; vérifiez que le côté avec le bord sombre est vers le bas. Les membranes doivent être propres et sèches.
- Revissez la bague de serrage (dans le sens des aiguilles d'une montre).
- Lorsque la diffusion de brume est trop faible, les membranes doivent être changées.
- Pour garantir une plus longue durée de vie du produit, le nettoyage doit être répété régulièrement.



Période Hivernale

Protégez l'appareil du gel.
Retirez le mistmaker de l'eau avant la période des gelées. Nettoyez le mistmaker suivant les indications ci-dessus.
Stockez le mistmaker dans un endroit sec et protégé du gel.

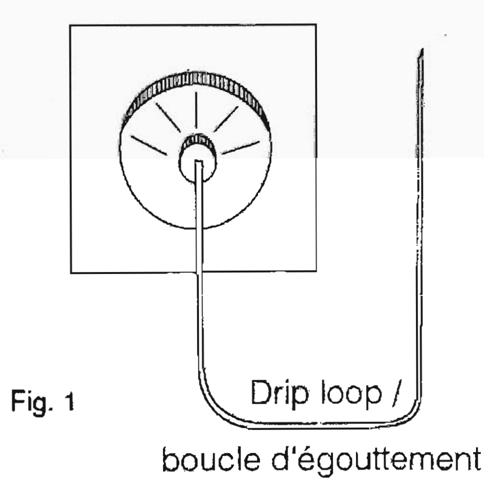


Fig. 1

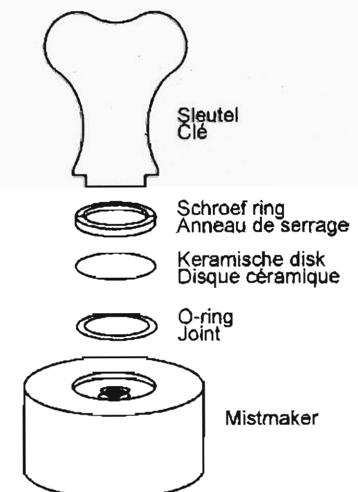
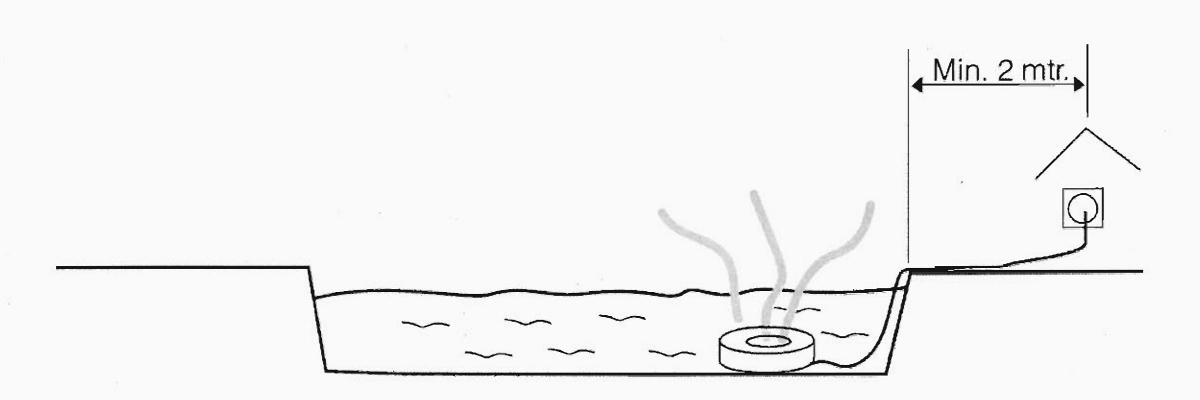


Fig.2





CONDITIONS DE GARANTIE

Le projecteur est garanti pendant une période de 24 mois à compter de sa date d'achat (excepté les lampes). La facture fera foi. Le remplacement et la réparation des pièces endommagées pendant la période de garantie qui ne résulteraient pas de vices de fabrication ou de défauts de matériel et les détériorations provenant d'une mauvaise utilisation ne sont pas couverts par notre garantie. La garantie disparaît immédiatement et complètement si le client modifie le produit (câble de branchement y compris, ne pas couper). Lors des demandes de réparation sous garantie, prière de nous renvoyer, à l'aide de votre détaillant, le projecteur accompagné de la facture établie lors de l'achat.

Cachet et signature du commerçant / date de l'achat :

AGRILINE SAS
www.agriline.fr – info@agriline.fr